

**Séance du Conseil de Ville
du 9 décembre 2013 à 18 heures
Salle du Conseil de Ville - Ordre du jour no 12 / 2013**

1. Communications
2. Appel
3. Questions orales
4. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Shirin Ali
 - M. Mauro Arcaro
 - M. Manuel Brenlla Gerpe, son épouse Mme Divina Isabel Ramos Riveiro et ses enfants Manuel et Pablo Brenlla Ramos
 - M. Gelil Shabani
 - M. Jusuf Shabani
 - Mme Venogini Edwin Waram
5. Message au Conseil de Ville relatif à la création d'un poste de surveillant au Centre sportif
6. Création de 1,45 poste à la Maison de l'Enfance
7. Réponse à la motion 5.09/13 - "Des places de jeu dignes de ce nom sans attendre", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher
8. Réponse à la motion 5.10/13 - "Pour renforcer la sécurité de tous les usagers de la route", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
9. Réponse à la question écrite 2.07/13 - "Garantir l'accessibilité aux jardins", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
10. Réponse à la question écrite 2.08/13 - "Attractivité et classement 2013 IAZI de la Ville de Delémont : peut mieux faire !", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
11. Réponse à la question écrite 2.09/13 - "Des locataires désemparés", UDC•UDF•sp, M. Philippe Rottet
12. Réponse à la question écrite 2.10/13 - "L'avenir de l'aire de service/repos pour camping-car de la route de Porrentruy", PS, M. Marc Ribeaud
13. Election du Bureau pour l'année 2014
14. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme Anne Froidevaux, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle invite les conseiller-ère-s qui ne l'ont pas encore fait à communiquer à la Chancellerie leurs coordonnées bancaires ou postales pour le versement des jetons de présence, de même que les présences aux séances de préparation.

2. **APPEL**

Conseil de Ville

38 membres sont présents.

Mme Anne **Froidevaux**, présidente, M. Pierre **Chételat**, 1^{er} vice-président, Mme Jeanne **Beuret**, 2^{ème} vice-présidente, MM. Renaud **Ludwig** et Jude **Schindelholz**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Karen **Hulmann**, Sébastien **Lapaire**, Rébecca **Lena**, Christel **Lovis**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Emilie **Schindelholz Aeschbacher**, Paola **Stanic**, Mehmet **Suvat**, Pierre-Alain **Voisard**.

Sont excusés et remplacés

M. Yves Bregnard est remplacé par Afrim **Ramnabaja**

M. Francis Charmillot est remplacé par Thierry **Kamber**

M. André Parrat est remplacé par Mme Marie-Claire **Grimm**

Sont excusés

Mme, M., Patrick Chapuis, Murielle Macchi, Alain Steger.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, demande des renseignements quant aux postes d'agent de police non repourvus et aux démarches entreprises auprès de l'Hôpital du Jura pour qu'il assure lui-même la sécurité sur ce site, laquelle est partiellement assurée par la Police locale.

M. Pierre Kohler, maire, indique qu'une nouvelle agente de police entrera en fonction en janvier 2014 et qu'un second poste est toujours vacant. Pour cette raison, la collaboration avec les entreprises de sécurité se poursuit, en particulier en fin de semaine. D'autre part, une rencontre a eu lieu avec les responsables de l'hôpital et la collaboration sur ce site avec la Police locale demeure. Par ailleurs, le Gouvernement jurassien traitera prochainement le dossier de la nouvelle Loi sur la Police cantonale, sur lequel les Exécutifs de Porrentruy et Delémont se sont prononcés. Le Parlement statuera en 2014 sur ce dossier, qui clarifiera les tâches entre Polices cantonale et locale.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, met en exergue la difficulté de trouver un médecin généraliste à Delémont qui accepte de nouveaux patients. Elle souhaite savoir si le Conseil communal a l'intention d'entreprendre des démarches pour la recherche de nouveaux médecins pour la ville ou s'il est disposé à s'approcher du Service de la santé pour tenter de remédier à ce manque.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que le Canton est compétent dans ce dossier, tout en précisant que le Conseil communal planche sur un projet visant à regrouper des médecins. Des contacts seront également pris avec le Service de la santé pour l'informer du point soulevé par Mme Grimm.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

M. Christophe Günter, PLR, se réjouissant du marquage de places de stationnement sous le pont de la RDU, souhaite connaître son coût, étant donné qu'il devra probablement être refait dans quelques semaines, vu le revêtement de ce lieu en gravier.

Mme Françoise Collarin rappelle que le Conseil de Ville avait refusé le crédit relatif à l'aménagement de cette place et indique que la Voirie a procédé à ce marquage, dans l'attente de l'achèvement du chantier à la rue de la Jeunesse. Si nécessaire, ces places de stationnement seront à nouveau déterminées, éventuellement sous une autre forme.

M. Christophe Günter est satisfait.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, indique qu'une coopérative de cafetiers tient depuis peu un stand au marché, proposant des cafés équitables. Après avoir encaissé la redevance pour le stand, la Police a, semble-t-il, amendé les cafetiers, se basant sur une plainte des commerçants du quartier, méthode qui, selon M. Rebetez, n'est pas inédite. Il s'étonne de cette interdiction et précise que la démarche, soutenue par Creapole, devrait durer trois mois, le temps de réaliser une étude de marché. D'autre part, aucune

formule de patente temporaire n'existe. Cette coopérative a pour objectif d'ouvrir une enseigne fixe à Delémont, éventuellement en Vieille Ville. M. Rebetez, vu les efforts de l'Association Vieille Ville, regrette l'entrave à cette initiative et demande si la Ville peut modérer les plaintes des commerçants et ne pas interdire une telle démarche.

M. Pierre Kohler, maire, n'ayant pas connaissance de cet événement, part du principe que les règles n'ont pas été respectées. Par ailleurs, de nombreuses plaintes émanent non seulement des commerçants mais également des associations, dans différents domaines, pour lesquelles la Ville cherche des solutions à l'amiable, dans la mesure du possible. Il se renseignera toutefois sur cette affaire.

M. Camille Rebetez est partiellement satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, revenant sur le remplacement du Publicar par un système de taxis, souhaite en connaître le mode de fonctionnement, son entrée en fonction ainsi que le mode d'information aux usagers.

Mme Françoise Collarin rappelle les démarches de la Ville pour la mise en place d'un service plus fonctionnel que le Publicar et répondant aux attentes des utilisateurs. Ainsi, l'appel d'offres lancé par CarPostal l'a conduit à retenir un système de taxi, le véhicule pouvant accueillir plusieurs personnes, les usagers en chaise non pliable devant faire appel à la Croix-Rouge. Ce nouveau service fonctionnera dès le 15 décembre 2013 et le prix des trajets sera identique à celui du Publicar. CarPostal en a informé les utilisateurs et une conférence de presse est prévue à mi-décembre, de même qu'un article dans le prochain *Delémont.ch*.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, souhaite savoir pourquoi les résultats des votations du 24 novembre 2013 ne figurent pas sur le site internet de la Ville.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que le site, qui ne présente actuellement que les résultats des élections, comportera dès à présent les résultats des votations, en tout cas ceux concernant des objets communaux.

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher est satisfaite.

4. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces demandes qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Shirin Ali
- M. Mauro Arcaro
- M. Manuel Brenlla Gerpe, son épouse Mme Divina Isabel Ramos Riveiro et ses enfants Manuel et Pablo Brenlla Ramos
- M. Gelil Shabani
- M. Jusuf Shabani
- Mme Venogini Edwin Waram

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

5. **MESSAGE AU CONSEIL DE VILLE RELATIF À LA CRÉATION D'UN POSTE DE SURVEILLANT AU CENTRE SPORTIF**

M. Damien Chappuis informe que ce poste supplémentaire permettra d'assurer la sécurité au Centre sportif, vu l'accroissement de ses activités durant les 30 dernières années au cours desquelles aucun poste n'a été créé. Des règles strictes en matière de sécurité et de normes à respecter, édictées par l'Association des piscines romandes et tessinoises, ont d'ailleurs conduit à l'instauration d'un poste d'auxiliaire à plein temps. De plus, ce nouveau poste évitera la mise au concours d'un poste d'auxiliaire durant l'été, le titulaire pouvant englober ces tâches.

M. Julien Crevoisier, PLR, est d'avis que cette création de poste sera probablement acceptée, tout en rapportant que, selon les utilisateurs, la qualité des services du Centre sportif se dégrade malgré l'augmentation des effectifs, citant en particulier les heures d'ouverture restreintes du guichet permettant

l'achat d'abonnements. Il demande si cet horaire changera et si la santé des nageurs était en danger depuis de nombreuses années, vu l'argumentaire du Conseil communal. Il craint une évolution vers plus de réglementation et moins de responsabilisation. Relevant le bon niveau de rémunération du poste, son groupe acceptera le message, avec une certaine retenue.

M. Alphonse Poupon, PS, s'étonne que le message relatif à cette création de poste soit différent de celui soumis à l'approbation de la Commission des finances, dont l'argumentaire se basait sur l'aspect sécuritaire et ne mentionnait pas les charges d'entretien et de contrôle de l'abri PC. Mettant en exergue la sécurité qui doit prévaloir à la piscine, M. Poupon estime que ce poste doit contribuer à l'améliorer, sans tâches accessoires. Il suggère donc de modifier l'alinéa 1 de l'arrêté et de préciser que le poste de surveillant sera affecté à la surveillance des bassins intérieurs et extérieurs de la piscine.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est d'avis que le motif d'augmenter la sécurité par cette création de poste ne peut pas être vérifié, ce qu'il juge déraisonnable, craignant que des normes encore plus strictes conduisent à une sécurité trop poussée. Il propose de refuser l'entrée en matière.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, relève que tant le Canton que la Commune, malgré des budgets déficitaires, ont augmenté leur effectif ces dernières années. Tous deux présentent des charges plus élevées que d'autres cantons ou communes de taille similaire, avec un personnel trop important. En matière fiscale, M. Rottet souligne que le Jura et Delémont ont des quotités parmi les plus élevées. Aussi, il propose la création d'un demi-poste seulement pour la surveillance des bassins, de même qu'un seul poste pour la Maison de l'Enfance, tout en soulignant le refus du peuple, en 2007, d'augmenter la quotité d'impôt.

M. Damien Chappuis rappelle que le budget accepté en novembre 2013 inclut les créations de poste présentées lors de la séance et que son déficit est dû à l'imposition des couples mariés et à la baisse linéaire de 1 % de la fiscalité. Il insiste sur la nécessité de créer un poste à plein temps pour la surveillance des bassins et d'autres tâches secondaires, ajoutées après que le message ait été soumis à la Commission des finances, pour des raisons de transparence. M. Chappuis précise que l'entretien de l'abri PC ne représente qu'un jour par année, les autres activités supplémentaires se limitant à de l'entretien aux alentours du Centre sportif. Comme déjà indiqué, en ce qui concerne la vente d'abonnements, même si l'avenir pourrait autoriser l'achat d'abonnements en ligne, le guichet doit être ouvert plus largement et un partenariat avec le restaurateur serait souhaitable. M. Chappuis relève l'excellente hygiène du Centre sportif, comme le démontrent les rapports du service cantonal ad hoc, même si les réglementations en la matière deviennent de plus en plus contraignantes. Quant à la rémunération, même si elle est jugée élevée, elle correspond aux responsabilités incombant aux surveillants. En dernier lieu, M. Chappuis invite à refuser la proposition du groupe socialiste.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

M. Alphonse Poupon, PS, maintient sa proposition.

DECISION : la proposition de M. Alphonse Poupon, PS, de modifier l'alinéa 1 de l'arrêté comme suit "La création d'un poste de surveillant est acceptée. Il sera affecté à la surveillance des bassins intérieurs et extérieurs de la piscine. " est refusée par 18 voix contre 16.

DECISION : la proposition de M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, de créer un demi-poste de surveillant au Centre sportif est refusée par 32 voix contre 1.

DECISION FINALE : la création d'un poste de surveillant au Centre sportif est acceptée par 24 voix contre 1.

6. **CRÉATION DE 1,45 POSTE À LA MAISON DE L'ENFANCE**

Mme Esther Gelso informe que cette demande de création de poste est liée au personnel requis par l'ouverture, en août 2013, de deux classes au Collège offrant 12 places d'accueil, soit pour 30 enfants. Elle concerne également des tâches de secrétariat, de conciergerie et de direction pour une charge de Fr. 6'400.- pour Delémont, déjà incluse dans le budget 2014, le poste étant occupé par du personnel auxiliaire depuis la rentrée 2013.

Mme Christel Lovis, PS, rappelant les nombreux enfants en attente d'une place dans l'une des structures d'accueil, informe que son groupe acceptera cette création de poste, les 12 places ayant été acceptées par le Gouvernement. Toutefois, elle estime que les postes supplémentaires à l'ordre du jour de la séance auraient dû être présentés avant la présentation du budget. De plus, elle souligne que la nouvelle unité d'accueil porte à huit le nombre de sites répartis en ville, ce qui, selon elle, implique des pertes de

synergies, même si elle admet la difficulté de trouver des alternatives. L'une d'elle pourrait être la création de deux structures, l'une dans le quartier de la Gare, l'autre aux Arquebusiers, mais pas avant 2016. La liste d'attente demeure très longue malgré cette nouvelle mesure, raison pour laquelle le groupe socialiste interviendra en 2014 en ce qui concerne l'offre de nouvelles places d'accueil pour les bébés, considérée comme urgente.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que son groupe déposera un postulat demandant de documenter scientifiquement les besoins en accueil scolaire et parascolaire, la liste d'attente n'étant, à son sens, pas un critère suffisant pour les mesurer. Selon lui, la politique de centre-gauche ne justifie pas les demandes mais les réalise immédiatement. D'autre part, il s'interroge sur les taux de catégorie de travaux demandés, 5 % de secrétariat et de direction, qu'il juge peu sérieux. De plus, vu l'état du budget, il refuse l'entrée en matière.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, s'étonne de la demande de M. Baettig, qui critiquait récemment les technocrates. Selon lui, le Conseil communal est à même d'estimer les besoins en matière de places d'accueil et de personnel et toute confiance doit lui être accordée.

Mme Esther Gelso rappelle l'étude réalisée par la société Amalthée s'agissant des crèches communales, le dossier étant actuellement en mains cantonales.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

DECISION : la proposition de M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, de créer un poste à 100 % à la Maison de l'Enfance est refusée par 34 voix contre 4.

DECISION : la création de 1,45 poste à la Maison de l'Enfance est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

7. **RÉPONSE À LA MOTION 5.09/13 - "DES PLACES DE JEU DIGNES DE CE NOM SANS ATTENDRE", CS•POP•VERTS, MME EMILIE SCHINDELHOLZ AESCHBACHER**

Mme Françoise Collarin rappelle le crédit voté en novembre 2013 en faveur des places de jeu, qui permettra de réaliser la motion tantôt.

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, se dit consternée et attristée pour les enfants et les familles en raison du crédit voté dernièrement qui, selon elle, trahit le peu de considération de l'urgence, par le Conseil communal, dans ce dossier. A son sens, même si la Voirie ne peut prendre en charge des tâches supplémentaires, une volonté politique peut définir les priorités et envisager un soutien temporaire. D'autre part, elle estime que l'argument financier évoqué par le Conseil communal n'est pas valable, étant donné les divers investissements aux montants plus conséquents acceptés sans remarque. A ce titre, elle rappelle le crédit de Fr. 350'000.- voté par la commune de Bassecourt pour la rénovation de ses places de jeux scolaires, ce qui, en comparaison avec Delémont, nuit à l'image de la Ville. Mme Schindelholz Aeschbacher met en exergue les avantages des places de jeux en matière de sociabilisation et d'activité, dont le manque n'a pas été évalué en termes financiers. A son sens, la rencontre d'enfants et de parents de tous milieux sociaux contribue au but *Mieux vivre en ville* que poursuit le Conseil communal. En dernier lieu, elle regrette l'inconséquence du Conseil de Ville, qui a accepté le principe de rénover d'urgence les places de jeu mais qui admet une réalisation en neuf ans.

Mme Françoise Collarin s'étonne des propos de Mme Schindelholz Aeschbacher, rappelant qu'une nouvelle place sera créée chaque année et différents jeux rénovés sur les sites existants. Relevant les réalisations dans les différents secteurs de la ville, Mme Collarin rappelle les moyens limités du Conseil communal, qui obligent à fixer des priorités. De plus, elle souligne que la dégradation des places de jeu se produit depuis de nombreuses années, alors que le Conseil communal a engagé un processus de rénovation pour la première fois.

8. **RÉPONSE À LA MOTION 5.10/13 - "POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Pierre Kohler, maire, indique que la Police locale réalise actuellement des contrôles stricts en matière de stationnement, ce qui provoque des plaintes des contrevenants, notamment des automobilistes stationnant sur le parking de l'hôpital, à qui les dispositions précitées ont été rappelées. Des contrôles se poursuivront dans tous les domaines, même si la prévention sera privilégiée à la pression.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, souhaite un complément d'information quant à la gare, où la circulation est très chaotique en raison du stationnement non autorisé de véhicules, Mme Collarin ayant rapporté sur les mesures prises aux abords du Gros-Seuc.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que des contrôles ont bien lieu à la gare, même si en présence d'agents de police les automobilistes sont respectueux des règles de circulation. Il invite de plus chaque responsable politique à les appliquer également. En outre, M. Kohler rappelle que le secteur de la gare, où l'arrêt est interdit, est une zone de rencontre qui, de fait, autorise à déposer des personnes. Il précise que la circulation dans ce secteur sera totalement revue d'ici à quelques années.

9. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/13 - "GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ AUX JARDINS", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ**

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, n'est pas satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Sébastien Lapaire, PS, soulignant le succès rencontré par le dernier spectacle de la Confrérie des Jardiniers, met en exergue le travail fourni par les nombreux bénévoles. Les prix d'entrée correspondent à un budget important nécessitant la recherche de fonds et de sponsors. Le spectacle ayant lieu tous les quatre ans, M. Lapaire estime que chaque citoyen souhaitant y assister peut se donner les moyens financiers pour acheter un billet, y compris les jeunes. A son sens, les prix des billets ne doivent pas être remis en cause, ce qu'il considère comme étant malvenu. De plus, il estime que l'implication de la Ville dans cette tarification est impossible juridiquement et pratiquement, d'autant qu'elle conduirait à une baisse des prix et, de fait, des recettes. S'interrogeant de plus sur les critères qui permettraient à la Ville d'accorder un soutien financier, le groupe socialiste se rallie à la réponse du Conseil communal, refusant d'entrer en matière sur la proposition du groupe CS•POP•Verts.

M. Pierre-Alain Voisard, PDC-JDC, qualifiant les membres de ce groupe de donneurs de leçons, regrette qu'ils ne se projettent pas dans une réflexion positive quant au dernier spectacle de cette confrérie. Mettant en évidence certains ouvrages édités et reliés à l'étranger, subventionnés par la Loterie romande, mais vendus en Suisse à haut prix, il invite le groupe CS•POP•Verts à reconnaître les efforts des quelque 220 bénévoles de cette troupe théâtrale. Selon lui, le prix d'entrée n'est pas déterminant pour le rayonnement du théâtre dans le Jura, ni pour les citoyens, qui savent faire le choix de cet investissement qui leur octroiera le souvenir d'une soirée plaisante.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, s'étonne de la teneur des débats et des attaques envers son groupe, lequel ne critique pas la confrérie, dont la qualité des spectacles est reconnue. Elle regrette le peu de volonté politique de pratiquer des prix adaptés à la population, qui offrirait à chacun l'opportunité d'assister au spectacle, par le sponsoring communal pour des billets destinés à certaines catégories de population, d'autant que Delémont soutient la *Carte culture* cantonale, permettant aux citoyens défavorisés de profiter de l'offre cantonale en la matière.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, rappelant les différentes autorités de la Ville, s'étonne que M. Rebetez n'ait pas consulté à ce sujet la Commission de la culture, dont il est le président, ce qui, selon lui, revient à en déjuger les membres. De l'avis de M. Rottet, en l'absence de soutien de cette commission, M. Rebetez aurait alors pu intervenir auprès du Conseil de Ville.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, relève que sur son site internet, la confrérie indique qu'aucune tarification particulière n'existe pour les rentiers AVS/AI et les apprentis/étudiants. M. Rebetez rappelle que sa question écrite ne concerne que la politique des prix et il estime les propos énoncés à son égard quelque peu injurieux.

10. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/13 - "ATTRACTIVITÉ ET CLASSEMENT 2013 IAZI DE LA VILLE DE DELÉMONT : PEUT MIEUX FAIRE !", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, conscient que Delémont ne peut pas rivaliser avec les villes figurant en tête de classement, doute cependant que le redéploiement des crèches ou la construction de la

vélostation contribuent à modifier la position de la ville dans le classement IAZI 2014. M. Baettig rappelle que l'année 2009 avait permis à Delémont d'y atteindre une meilleure position.

M. Pierre Kohler, maire, indique que la détermination d'un lieu de résidence ne repose pas uniquement sur l'attractivité financière et économique d'une localité, mais également sur des critères en matière culturelle, sociale et sportive, domaines dans lesquels la Ville a investi. M. Kohler comptait sur une amélioration de ce classement dans quelques années, par l'arrivée de nouveaux habitants, à l'instar de ce qui se produit dans d'autres communes dites "riches" grâce à l'accueil de contribuables fortunés. Il met en exergue les efforts du Conseil communal pour améliorer la qualité de vie à Delémont et ses finances. Respectant la décision populaire s'agissant du Creux-de-la-Terre, M. Kohler en évalue les conséquences financières à une perte de plusieurs millions de francs. L'Exécutif s'attèle à d'autres projets qui contribueront à améliorer ce classement.

11. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/13 - "DES LOCATAIRES DÉSEMPARÉS", UDC•UDF•SP, M. PHILIPPE ROTTET**

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, est satisfait.

12. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/13 - "L'AVENIR DE L'AIRE DE SERVICE/REPOS POUR CAMPING-CAR DE LA ROUTE DE PORRENTRUUY", PS, M. MARC RIBEAUD**

M. Marc Ribeaud, PS, est satisfait.

13. **ELECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2014**

Présidence

M. Julien Crevoisier, PLR, propose la candidature de M. Pierre Chételat à la présidence du Conseil de Ville 2014.

DECISION : M. Pierre Chételat est élu Président du Conseil de Ville 2014 à l'unanimité, par 37 voix.

M. Pierre Chételat : Madame la Présidente, Madame, Monsieur, merci pour la confiance que vous venez de me témoigner, merci pour l'honneur que vous me faites en m'élisant président à cette autorité. Je remercie particulièrement mon groupe, qui m'a proposé au Bureau il y a quelques années, merci à Julien, je sais pas ce qu'il vous a raconté mais apparemment cela a bien fonctionné. Merci également aux membres du Bureau avec qui j'œuvre depuis une année voire plus avec la présidente, je vous rappelle que nous sommes les deux seuls rescapés de cette législature, Anne et moi. Merci également aux indispensables chancelière et vice-chancelière, ce sont elles qui font tourner la boutique, comme on dit. Elles ont une efficacité redoutable, je compte sur elles pour l'année prochaine. Merci au Conseil communal qui nous donne de la matière à traiter et qui supporte nos attaques, parfois fondées, parfois un peu moins. J'ai aussi une pensée pour un ami politique qui n'est plus de ce monde, qui fut Théo Voelke, un homme qui m'a donné envie de faire de la politique, qui me donnait des conseils toujours fort utiles. Notamment dans le cadre de *Delémont marée basse*, il m'avait une fois envoyé un courriel, c'était un rapport très épais, trois minutes après avoir l'envoyé, il me téléphone : tu as reçu mon mail ? Oui Théo, j'ai reçu ton mail. Tu l'as lu ? Non Théo, j'ai pas lu ton mail. Il était incroyable de ce côté-là. J'ai aussi une pensée pour tous les anciens radicaux, il y en a encore, ces vieux qui me donnent toujours des conseils, qui m'épaulent et je remercie aussi tout-e-s les citoyen-ne-s qui m'ont élu, c'est grâce à eux que je suis un représentant du peuple delémontain. Enfin je remercie tous ceux que j'ai oubliés parce qu'il y en a certainement.

2014, ce sera le 725^e anniversaire de l'indépendance de la commune, ce ne sera pas une année facile à Delémont. En effet, lorsque je me suis dit que ça pourrait être mon tour d'être au perchoir, j'ai fait un petit sondage à la Commune. Cela ne sera pas évident de contenter tout le monde car les problèmes des boulangers vont croissant, alors que les bouchers veulent défendre leur steak, les éleveurs de volaille se font plumer, les éleveurs de chiens sont aux abois, les pêcheurs avec *Delémont marée basse* haussent le ton. Et bien sûr les éleveurs de porcs sont dans la gadoue, tandis que les céréaliers sont sur la paille. Par ailleurs, alors que les brasseurs sont sous pression, les viticulteurs trinquent. Heureusement les électriciens résistent, mais pour les couvreurs, c'est la tuile, et certains plombiers prennent carrément la fuite. Dans l'industrie automobile, enfin dans les garages à Delémont, les salariés débraient, dans l'espoir que la direction fasse marche arrière. Aux SID, les syndicats sont sous tension mais le président du Conseil d'Administration, Jean-Yves Gentil, et son directeur, Michel Hirtzlin, ne semblent pas être au courant. Les cheminots voudraient garder leur train de vie mais la crise est arrivée sans crier gare alors que les veilleurs de nuit, eux, vivent au jour le jour. Pendant que les pédicures travaillent d'arrache-pied,

les croupiers jouent le tout pour le tout, les dessinateurs font grise mine, les militaires battent en retraite, les imprimeurs dépriment, les météorologistes sont en dépression. Mes amis, c'est vraiment une mauvaise passe.

Trêve de plaisanterie. Mauvaise passe, certes, mais il ne faut pas exagérer. Notre budget n'est pas équilibré, cela ne veut pas dire que les comptes ne le seront pas. Le Creux-de-la-Terre est empêtré mais cela ne veut pas dire que le Conseil communal ne trouvera pas une solution qui conviendra à une majorité de Delémontain-e-s. Je le souhaite de tout cœur car, si l'on veut assumer les projets que l'on a votés, il faudra bien trouver des solutions. Le maire a fait confiance à la population, il a d'abord dépensé avant de garantir l'assiette financière. Aurait-il dû faire le contraire ? Mais alors dans ce cas, quand les patineurs auraient-ils eu un toit et les jeunes leur centre, ainsi que les amateurs de culture leur forum ?

2014, un président PLR, ça va coûter très cher au PLR, PLR qui met un tiers de son effectif de son groupe à disposition de notre autorité. Donc je promets que l'année prochaine, je ne ferai pas de politique, ou très peu, en tout cas pas ici, je serai à l'écoute de tout le monde, de tout parti confondu, la population qui saura me trouver à peu près tous les samedis dans un établissement en marge des marchés du samedi saura que je serai à son écoute. Je désire de tout cœur qu'en 2014 les débats soient fructueux et en toute sérénité dans le respect d'autrui. Je rêve qu'un jour le Conseil de Ville ne soit plus une chambre d'enregistrement des décisions prises par les partis lors de leur séance de préparation. Une bonne idée peut émaner d'un socialiste, si, je vous assure c'est possible, tout comme d'un PLR d'ailleurs. Si le Dr Baettig et le Maire pouvaient faire un peu la paix, un petit effort Messieurs, nous pourrions nous mettre une fois autour d'une table, qui sait, je pourrais faire peut-être un bon arbitre. Et si Mme Macchi pouvait un peu être plus tolérante vis-à-vis des automobilistes mal garés, il y a effectivement des petits soucis. Et je pense qu'il y a plus important à nous atteler. Nous avons besoin de débats, débats très sains pour obtenir des projets, bien ficelés, qui conviennent à un maximum de personnes. Je souhaite à tout-e-s une année riche en projets et en débats et vous adresse, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour la nouvelle année 2014. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je vais en rester là, la soirée est encore longue. Je vous remercie de votre attention.

1^{ère} vice-présidence

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, propose la candidature de Mme Jeanne Beuret à la 1^{ère} vice-présidence du Conseil de Ville 2014.

DECISION : Mme Jeanne Beuret est élue 1^{ère} vice-présidente du Conseil de Ville 2014, par 36 voix.

2^{ème} vice-présidence

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, propose la candidature de M. Renaud Ludwig à la 2^{ème} vice-présidence du Conseil de Ville 2014.

DECISION : M. Renaud Ludwig est élu 2^{ème} vice-président du Conseil de Ville 2014 à l'unanimité, par 37 voix.

Scrutateur 1

M. Sébastien Lapaire, PS, propose la candidature de M. Jude Schindelholz au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2014.

DECISION : M. Jude Schindelholz est élu au poste de scrutateur 1 du Conseil de Ville 2014 à l'unanimité, par 37 voix.

Scrutateur 2

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, propose la candidature de M. Olivier Montavon au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2014.

DECISION : M. Olivier Montavon est élu au poste de scrutateur 2 du Conseil de Ville 2014 à l'unanimité, par 37 voix.

Discours de Mme la Présidente :

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je tiens tout d'abord à féliciter Pierre Chételat pour son élection à la présidence de notre Législatif et je lui souhaite d'ores et déjà une très belle année. A voir si les conseillers de ville reprendront rapidement leurs vieilles habitudes ou si au contraire il se fera interpeller

quelque temps comme Madame la Présidente. On a toujours l'impression qu'une année, c'est long. Eh bien je peux vraiment vous dire que je n'ai pas eu cette impression. Il faut dire que 2013 aura été rythmé par les habituelles invitations reçues par les autorités mais également par le 40^e anniversaire du Législatif et la rencontre des Bureaux des Conseils de Ville et Conseils généraux du Jura et du Jura bernois. A ces deux occasions, j'ai fortement mis à contribution les membres du Bureau et je tiens à les remercier pour leur engagement et leur collaboration durant les 12 derniers mois. Je me souviens que la séance du Bureau la plus rapide avait duré 8 minutes, je peux malheureusement me targuer d'avoir à mon actif la séance la plus longue mais je ne dévoilerai pas sa longueur. Ce fut donc une année riche en rencontres et une superbe expérience. Une année durant laquelle j'ai constaté avec satisfaction que malgré des positions parfois très divergentes sur certains dossiers, les débats se sont déroulés sereinement et dans le respect. Merci à vous tout-e-s. Je remercie naturellement le groupe PDC-JDC pour sa confiance lorsqu'il m'a confié cette fonction et pour son soutien. C'est avec plaisir que je retournerai dans les rangs l'an prochain. Et finalement, c'est un peu comme les Oscars en fait, le discours de fin de présidence, on remercie à tout-va, donc finalement mais pas les moins importantes, je remercie sincèrement notre chancelière et notre vice-chancelière, Mmes Cuttat Gyger et Maggay, pour leur excellent travail. On ne s'en rend peut-être pas toujours compte mais leur travail de l'ombre est extrêmement précieux, merci beaucoup. Je vais garder mon habitude qui veut que les discours les plus courts ne soient pas forcément les meilleurs mais en tout cas les plus appréciés. Il ne me reste donc qu'à vous souhaiter une très belle fin d'année, de joyeuses fêtes et d'ores et déjà tous mes vœux pour 2014. Merci beaucoup.

M. Pierre Chételat, PLR, remercie Mme Anne Froidevaux pour son engagement durant son année de présidence et la bonne gestion des débats du Conseil de Ville. La félicitant pour la récente obtention de son diplôme de spécialiste en gestion des ressources humaines, il lui remet, au nom du Bureau, un cadeau aux couleurs de la ville.

Mme Sylvianne Mertenat, PDC-JDC, adresse à Mme Anne Froidevaux les félicitations de son groupe pour son année de présidence, au cours de laquelle elle s'est acquittée de ses tâches avec aisance, maîtrise et fermeté si nécessaire. La félicitant également pour son diplôme, elle lui souhaite un avenir professionnel radieux et une carrière politique fructueuse.

14. **DIVERS**

M. Pierre Kohler, maire, au nom du Conseil communal, s'associe aux félicitations et remerciements aux membres du Bureau. Comme à l'accoutumée, il présente le bilan des projets réalisés ainsi que les faits marquants de l'année :

- population au 6 décembre 2013 : 12'082 ;
- construction de logements ;
- création de supports visuels pour la promotion de l'image de la ville ;
- participation à Moutier Expo 2013 ;
- projet d'agglomération : obtention des subventions fédérales maximales (35 %) et lancement des études du Plan directeur régional ;
- implantation de nouvelles entreprises à la Communance ;
- projet de Maison Rosinski et de festival de la bande dessinée ;
- suivi du projet du CREA ;
- achèvement des travaux de la Villa Vermeille ;
- construction d'un parc photovoltaïque sur le toit de la patinoire ;
- travaux d'amélioration à la piscine en plein air ;
- organisation de la 2^e édition de la Semaine sans télévision ;
- ouverture d'une unité d'accueil de la petite enfance ;
- 27 ans du jumelage avec La Trinidad ;
- plan directeur des places de jeux ;
- réaménagement des Jardins du Château ;
- agrandissement du Parc des biches ;
- projet *Delémont marée basse* et travaux réalisés à l'ouest de Delémont ;
- adoption du Plan spécial dans le secteur du Gros-Seuc ;
- modification du hangar des pompiers ;
- élaboration d'un guide de la mobilité dans le cadre de l'agglomération, avec de nouveaux horaires, et introduction d'un nouveau système de Publicar ;
- réflexion globale en cours dans le cadre du projet d'agglomération concernant la gestion des déplacements et du stationnement ;
- construction de la vélostation, dont l'inauguration aura lieu en janvier 2014 ;
- projet de réaménagement de la gare routière ;
- création de SACEN SA, permettant d'approvisionner en électricité les communes partenaires de La Chartre ;

- travaux de transformation de l'arsenal pour l'implantation du centre d'exploitation des SID ;
- construction d'un parc photovoltaïque sur la toiture de l'entreprise Wenger SA ;
- obtention de la concession pour l'exploitation d'une centrale hydroélectrique à la Grande-Ecluse ;
- interconnexion des réseaux d'eaux potables Delémont-Moutier ;
- construction de logements pour les personnes âgées à la Jardinerie et de logements adaptés à la Mandchourie ;
- rénovation du home La Promenade ;
- projet d'immeubles au Voirnet, quai de la Sorne, Palastre, Mexique et au sud des voies ;
- projet d'écoquartier ;
- refus de la mise en zone à bâtir du Creux-de-la-Terre par le corps électoral ;
- démarche participative avec le réseau des Vieilles Villes ;
- concours Vieille Ville fleurie ;
- réflexion sur l'occupation des rez-de-chaussée ;
- développement du secteur de la gare et projet visant à relayer le nord et le sud des voies ;
- maîtrise foncière du secteur de la Halle des Expositions ;
- projet concernant le secteur de La Poste ;
- projet de Campus tertiaire ;
- acquisition d'éclairages de Noël.

En dernier lieu, M. Kohler remercie les membres du Conseil de Ville pour leur engagement ainsi que leur soutien aux projets présentés et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, informe sur les réalisations du groupe Nicaragua, notamment le captage et la mise à disposition d'eau dans la communauté El Ornio, proche de La Trinidad. Ce projet, mené depuis 4 ans par le Movimiento comunal, est budgétisé à Fr. 60'000.- et financé pour moitié par la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD), le solde l'étant par des récoltes de fonds du groupe Nicaragua, avec le soutien de communes. Comme en 2012, la Ville de Delémont lui a reversé la somme récoltée par le centime de l'eau. Cette participation a permis de nombreuses réalisations, comme la construction de latrines et de maisons modestes, la formation de leaders communaux ou la plantation d'arbres. En 2013, Mme Esther Gelso s'est rendue sur place et a ainsi pu prendre connaissance de la situation qui prévaut dans cette région. La Ville a ensuite décidé de contribuer au financement de la Maison de la maternité, par l'achat des équipements nécessaires. Une évaluation lancée par la FICD permettra d'améliorer le travail sur place et de lancer un nouveau projet. Mme Grimm indique que Mme le Maire de La Trinidad sera à Delémont le 5 janvier 2014 pour le 725^e anniversaire de la Ville et elle indique que le traditionnel calendrier du groupe Nicaragua sera en vente à la sortie de la salle.

Mme Anne Froidevaux, présidente, clôt la séance en souhaitant à l'assemblée de joyeuses fêtes et une bonne soirée.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.14/13** - "Route de Rossemaison : en route pour la réfection !", PLR, M. Pierre Chételat
- **question écrite 2.15/13** - "Quel est l'avenir du Service du gaz avec les nouvelles directions du "tout renouvelable" prônées par le centre-gauche politique", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.09/13** - "Documenter le coût réel des crèches et de l'accueil parascolaire pour le contribuable delémontain", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 20 h 05.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Anne Froidevaux

Nadia Maggay